

Des solutions positives à la violence mineure

Appel de propositions

Prévention du crime Ottawa (PCO) est prêt à offrir 30 000 \$ pour le financement de projets visant à contrer de manière positive la violence mineure, qui se manifeste entre autres par des tensions croissantes et des joutes verbales ou physiques répétées dans les communautés touchées par la pauvreté, la stigmatisation et la culture de rue. PCO invite donc les organismes communautaires admissibles à lui soumettre une lettre d'intention. Les fonds pourront être accordés entièrement à un seul projet, ou divisés entre plusieurs organismes.

But, objectif et résultats attendus

But

Le but de cette initiative est de contrer la violence mineure dans les quartiers concernés, par la mise au point d'outils ou de stratégies combinant les éléments de la médiation communautaire et de l'intervention des témoins¹ avec une approche créative visant la cohésion sociale et les bonnes relations entre voisins.

Objectif

- De concert avec des résidents et des experts locaux, conjuguer médiation communautaire, intervention des témoins, développement communautaire et arts communautaires pour mettre au point des outils ou des stratégies constituant une solution positive à la violence mineure.

Certains quartiers prioritaires

- Sud-Est d'Ottawa
- Ottawa-Est
- Secteur de Carlington

Résultats attendus et principales tâches

- Mettre au point des stratégies ou des outils susceptibles de capter l'intérêt des résidents des quartiers touchés par la violence mineure, en combinant les éléments de médiation communautaire et d'intervention des témoins avec une approche créative visant la cohésion sociale et les bonnes relations entre voisins.

¹ L'intervention des témoins est une technique qui consiste en une série d'étapes sécuritaires pour reconnaître et prévenir les situations présentant un risque potentiel pour au moins une personne, et y réagir.

- Concevoir des stratégies d'entrave citoyenne à la violence mineure qui sont sécuritaires pour toutes les parties concernées.
- Participer aux réunions du comité directeur de [la Stratégie d'Ottawa relative aux bandes de rue et à la violence dans les rues](#), qui ont lieu aux deux mois.
- Intégrer le personnel de PCO au comité consultatif du projet.
- Évaluer les principales activités, entre autres en rédigeant un rapport final et des recommandations pour le futur.

Processus de proposition pour l'investissement communautaire

Cet appel de propositions concurrentiel est ouvert aux groupes, aux agences, aux centres d'activités et aux centres de ressources et de santé communautaires sans but lucratif qui œuvrent dans les quartiers susmentionnés. PCO invite les organismes communautaires admissibles à soumettre leur candidature. Les partenariats entre organismes sont encouragés.

La somme demandée dans la lettre d'intention ne doit pas excéder **30 000 \$**.

Lettre d'intention

Prévention du crime Ottawa évaluera les lettres d'intention en fonction des critères suivants. Vous devez faire ce qui suit :

- Confirmation que l'organisme responsable est établi à Ottawa, est constitué en société, est assuré, est exploité depuis plus de deux ans et est en mesure de mener à bien le projet.
- Expliquer le lien entre le mandat de votre organisme et le projet.
- Expliquer comment votre organisme prévoit **élaborer des stratégies ou des outils afin de contrer la violence mineure**.
- Résumer le projet en exposant clairement les résultats et les objectifs, et les mesures prévues pour en évaluer la réussite.
- Expliquer comment et pourquoi l'investissement est susceptible d'avoir des retombées et de porter ses fruits, et en quoi l'approche employée est fondée sur des données probantes.
- Montrer de quelle façon le projet est lié à [la Stratégie d'Ottawa relative aux bandes de rue et à la violence dans les rues](#) et à d'autres projets locaux.
- Énumérer les intervenants qui prendront part au projet.
- Fournir un échéancier du projet ainsi qu'un budget détaillé.

Mise en page de la lettre d'intention

Veillez suivre les directives de mise en page suivantes.

Proposition, longueur et taille de police

La taille de police doit être d'au moins 12 points.

La proposition ne doit pas dépasser six pages (sans compter les annexes).

Pour être admissibles, les propositions, y compris tous les documents à l'appui, doivent être envoyées par la poste (le cachet de la poste faisant foi) ou reçues par courriel au plus tard le **vendredi 10 août 2018 à 16 h**. Veillez envoyer la demande et les documents à l'appui aux coordonnées suivantes :

Prévention du crime Ottawa

110, avenue Laurier Ouest, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Courriel :

PCO@ottawa.ca

Rapport et reconnaissance du financement

Tous les organismes dont le projet est financé sont tenus de soumettre, à une date convenue une fois la somme versée, un rapport sommaire final comprenant des sondages auprès des participants, une évaluation du projet et des données financières. Il est prévu que les projets seront menés à bien en l'espace d'un an.

Les candidats retenus doivent accepter d'intégrer le logo de Prévention du crime Ottawa à tout leur matériel promotionnel, y compris les prospectus et les présentations.

ANNEXE

Contexte du projet

Depuis 2013, Prévention du crime Ottawa (PCO) travaille activement sur la Stratégie d'Ottawa relative aux bandes de rue et à la violence dans les rues, un plan pluriannuel réunissant plusieurs intervenants, dont l'objectif est de répondre aux problèmes des bandes de rues à Ottawa par une action collective. Ce plan comporte 11 projets et quatre principaux piliers :

- **Cohésion communautaire** – Favoriser la résilience chez les enfants, les familles et les communautés par la création de liens positifs dans les quartiers touchés par les bandes de rue.
- **Prévention** – Adopter des approches inclusives et préventives par le développement social, des mesures circonstanciées, l'éducation, la sensibilisation et les services policiers communautaires.
- **Intervention** – Trouver des occasions d'intervenir auprès des enfants, des jeunes et des adultes, notamment ceux à risque de se joindre à une bande de rue ou qui cherchent à quitter ce mode de vie.
- **Répression** – Recourir à des mesures d'application de la loi ciblées, soutenues et efficaces.

En 2016-2017, PCO a mené des consultations communautaires vastes et approfondies dans le but de rafraîchir la stratégie. Voici l'une de ses principales découvertes :

Les résidents sont surtout préoccupés par la violence « mineure » qui sévit au quotidien dans leur quartier en toute impunité et qui entraîne parfois des actes violents plus graves : Les principales préoccupations des résidents d'Ottawa qui ont répondu à nos consultations s'articulent autour des thèmes suivants : le harcèlement lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier; la peur d'être victime d'un acte de violence, surtout la nuit; et les activités néfastes liées à la consommation et au trafic de drogue (p. ex., les consommateurs de drogue qui sont dérangeants lorsqu'ils visitent des trafiquants, des accessoires de toxicomanie jetés dans les parcs ou près des écoles, les bagarres et l'intimidation). La plupart des résidents d'Ottawa qui ont répondu étaient plus préoccupés par ces problèmes quotidiens que par les « activités des bandes de rue » ou les incidents de violence grave dans les rues (p. ex., les agressions au couteau ou les fusillades). Bien que les réactions puissent différer juste après un incident grave comme une fusillade, les résidents considèrent qu'il n'y a pas

suffisamment de mesures pour améliorer leurs expériences quotidiennes avec la violence « mineure », et c'est ce qui demeure leur plus grande préoccupation.

Pour remédier à cette situation, la recommandation suivante a été formulée :

2.2 Augmenter les réponses positives et efficaces à ce que les résidents des quartiers concernés appellent la violence « mineure » (soit le harcèlement continué dans la rue, l'intimidation, les représailles, les voies de fait simples, les incidents liés au trafic de drogue). Cette violence mineure : nourrit énormément la peur dans les quartiers touchés; mine la cohésion communautaire puisque les gens ne veulent pas être victimes de nouveau ni participer aux activités; diminue la confiance envers les autorités lorsque les appels et les plaintes sont ignorés, sont traités de façon irrespectueuse ou n'entraînent aucune conséquence; et perpétue le cycle de la violence plus grave.

Bien que la majorité des violences « mineures » décrites par la population lors des consultations ne franchissent pas le seuil de la criminalité ou ne soient pas signalées, leurs effets négatifs détériorent considérablement la qualité de vie des résidents.

Cet appel de propositions vise les projets qui associent les éléments de la médiation communautaire et de l'intervention des témoins à une dose de créativité pour favoriser la cohésion sociale et le contrôle social positif dans les quartiers en difficulté. Les propositions qui explorent des approches multiples, comme la lutte contre l'intimidation ou le harcèlement, la réduction des conflits ou la promotion de la solidarité citoyenne sont les bienvenues.